

COMPOSITION DU COMITE :

L'Article-5 des statuts du Comité précise :

« - Le Comité est formé d'au moins quatorze membres. Y siègent à parité des membres désignés par les deux organismes fondateurs, auxquels peuvent être associés des praticiens de la discipline de santé, des personnes relevant des courants philosophiques et spirituels, des personnes relevant des diverses disciplines et portant intérêt aux questions d'éthique.

Il est présidé par:

- un président exécutif, pour l'Académie nationale de chirurgie dentaire qui est son président ou son délégué.
- un président, pour le Conseil national de l'Ordre des chirurgiens dentistes, qui

est son président ou son délégué.

Le comité peut attribuer un titre d'honneur. »

L'Article. 6.

« Le Comité pourra s'ouvrir par cooptation à d'autres membres, relevant des catégories précitées. »

La composition actuelle du Comité :

Présidents d'Honneur : Pr. Jean Bernard
Pr. Charles Bérenholc

Conseiller : M. Jean Michaud Conseiller Honoraire de la Cour de Cassation

BUREAU DU COMITE :

Président Exécutif : Pr. Simon Bérenholc

Président : Dr. Christian Couzinou (Président du Conseil National de l'Ordre des Chirurgiens dentistes)

Secrétaire Général : Dr. Philippe PIRNAY

Trésorier : Dr. A. Scohy

Membres :

Pr. Pol Danhiez,
Dr. Annick Devillers,
Dr. Pierre-Charles Lansade
Dr. Georges Le Breton
Dr. André Micouleau
Dr. Alain Moutarde
Pr. Jean Pouëzat,
Pr. Claude Severin
Pr. Madge Verchère.
Dr. Guy Bias
Dr. Myriam Garnier
Dr. Paul Samakh